

## La CCI accueille le travail à temps partagé



*Signature de convention entre le directeur de la CCI et Marie-Rose Hubert de « Compétences en temps partagé ».*

La chambre de commerce et d'industrie d'Argentan Flers a signé lundi une convention avec l'association « Compétences en temps partagé ». Cette dernière permet à des demandeurs d'emplois de se salarier auprès de plusieurs entreprises, pour des missions à durée déterminée ou pour des temps partiels. « **L'objectif de cette convention est de permettre aux entreprises d'accéder à un niveau de formation pour des**

**ressources humaines les plus performantes possibles** », a expliqué Marc Esnault directeur général de la CCI. Pour l'association régionale « Compétences en temps partagé », la priorité sur Argentan est le recrutement de compétences, autour de Marie-Rose Hubert responsable de l'antenne argenternaise.

**Pratique :** Réunion d'information de l'association le mardi 18 mars, à 14 h, à la Maison de l'emploi.

Une réunion, une manifestation, un spectacle à annoncer ?  
Pour paraître dans *Ouest-France* et sur les sites [maville.com](http://maville.com)  
et [ouest-france.fr](http://ouest-france.fr) saisissez votre info sur

[www.infocale.fr](http://www.infocale.fr)